

Reçu en Mairie de Largentière

15 SEP 2017

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du " VAL DE LIGNE "
07110 LARGENTIERE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 septembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le douze septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur VIELFAURE Robert, Président, au siège de la communauté de communes.

Présents : Mme MOUTERDE Hélène, M. SERRE CHAMARY René et M. KNOCKAERT Jean-Marie (CHASSIERS), M. GIRAUD Jacky et Mme SOULERIN Monique (CHAZEAX), M. VASCHALDE Roger (JOANNAS), Mme MAIGRON Agnès, M. PAUL André, M. GLEYZE Jean-Luc et M. DURAND Jean-Roger (LARGENTIERE), M. BRUSSET Jean et Mme MANENT Fabienne (MONTREAL), Mme ALLEFRESDE Laurence (PRUNET) M. VIELFAURE Robert et M. IMBERT Guy, (ROCHER) Mme BALAZUC Marie-Hélène (SANILHAC), M JUGE Jean-Claude (TAURIERS), M MONNIER Jean (UZER), M DELEUZE Johan (LAURAC)

Absents excusés : Mme BAULAND Brigitte, M. NURY Didier, M BOIRON Bernard, Mme FRAY Monique, M. AUBERT Yves, M. LEDAUPHIN Michel et M. COSTE Michel

Absents : Mme ARNOUT Edwige, Mme CAUVIN COCATRE Clarisse, M. ROGIER Claude

Pouvoirs :

Mme BAULAND Brigitte donne pouvoir à M. JUGE Jean-Claude
M. NURY Didier donne pouvoir à M. DELEUZE Johan
Mme FRAY Monique donne pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc
M. AUBERT Yves donne pouvoir à M. MONNIER Jean
M. BOIRON Bernard donne pouvoir à Mme BALAZUC Marie-Hélène

Secrétaire de séance : M. PAUL André

OBJET : DOSSIER CAMPING LES RANCHISSES C20170912-03

Prescription de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Chassiers dans le cadre de la déclaration de projet

Le Président informe le conseil communautaire du projet de création d'un complexe hôtelier présenté par le propriétaire du camping des Ranchisses

Ce projet se situe toutefois en zones Nt3/A du PLU de Chassiers, ces zones ne permettent pas un tel projet. Il est donc nécessaire de faire évoluer le PLU afin de permettre la réalisation de ce projet.

La déclaration de projet est la procédure adaptée à ce projet économique et touristique sur le territoire de la communauté de communes de Val de Ligne, procédure qui doit être portée par la communauté de communes. (L 153-54 et suivants de code de l'urbanisme).

Dans cet objectif, la communauté de communes souhaite mettre en compatibilité le PLU de Chassiers en utilisant la procédure dite de "déclaration de projet" qui permet la réalisation d'un projet public ou privé, de travaux, de constructions ou d'opérations d'aménagement présentant un caractère d'intérêt général.

Il est proposé de prescrire une procédure de déclaration de projet qui emportera mise en compatibilité du PLU de la commune de Chassiers permettant la réalisation du projet de création d'un complexe hôtelier présenté par le propriétaire du camping des Ranchisses.

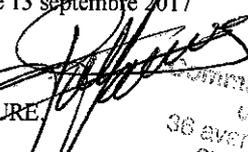
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de prescrire une procédure de déclaration de projet qui emportera mise en compatibilité du PLU de la commune de Chassiers permettant la réalisation du projet de création d'un complexe hôtelier présenté par le propriétaire du camping des Ranchisses."
- D'autoriser Monsieur le Président à mener à bien cette procédure

Nombre de délégués en exercice : 29
Nombre de présents: 19
Nombre de votants: 24
Pour : 24
Contre

Fait et délibéré à Largentière, les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
A Largentière, le 13 septembre 2017
Le Président,

Robert VIELFAURE


Communauté de communes
du Val de Ligne
36 avenue de la République
07100 LARGENTIERE

Le Président de la Communauté de Communes "Val de Ligne" certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Communauté de Communes, dans le délai de huitaine. Le Président certifie en outre que la convocation du Conseil Communautaire a été affichée à la porte de la Communauté de Communes, trois jours francs avant celui de la séance.